



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Mercredi 31 Janvier 2018**

OBJET : Désignation du représentant du PNM au Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Martinique (CESECE)

Président Monsieur Louis BOUTRIN
Secrétaire de séance..... Thierry MARECHAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le 31 Janvier, les Membres du Bureau en séance élargie à la commission « Affaires Internes » se sont réunis sur convocation du Président du Syndicat Mixte, à 11h00, à l'Annexe Monsigny, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Date de la convocation : 22 Janvier 2018

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 18/12/2017
2. Recrutement du Directeur Général des Services
3. Désignation du représentant du PNM au Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Martinique (CESECE)
4. Partenariat avec la CAESM – Animation du moulin Val d'Or
 - 4.1 – Convention avec la SPL SOGES
 - 4.2 – Validation de la proposition tarifaire de facturation journalière
5. Tarif des activités d'animation
6. Présentation et validation du programme « Découvrir le Patrimoine Autrement »
7. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 15
Présents : 6
Pouvoirs : 5
Absents, excusés : 4 dont 1 excusé

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, D. LOUIS-REGIS, R. MARTINE
Communes : MM. T. MARECHAL (Case-Pilote), E. CHEMIN (Grand-Rivière)
Communautés de communes : M. J. PANCRATE (CAESM)

Ont donné procuration :

Mme N. LITRE a donné procuration à Monsieur E. CHEMIN
Mme M-F. TOUL a donné procuration à M. R. MARTINE
Mme M. PLANTIN a donné procuration à M. T. MARECHAL
Mme J. DIALLO a donné procuration à M. LOUIS-REGIS
M. L. ADENET a donné procuration à M. L. BOUTRIN

Etaient absents :

CTM : Mmes. C. BAURAS, J. DULYS-PETIT (excusée)
Communautés de communes : M. N. MONSTIN (CAP NORD)
Communes : Mme M-A. REGINA (Basse-Pointe)

Assistaient à la réunion :

Mme V. MATIME, membre de la commission « Affaires Internes », M. J. VILLERONCE
M. M. VEILLEUR, Directeur Général des Services par intérim, Mme M-A. JOSEPH du PNM.



Le Bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1, notamment R. 7226-4 et R. 7226-5,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique,
- Vu la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation, en son article 29 sur l'égalité réelle Outre-Mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique dispose que les CESER et CCEE de Martinique demeurent en fonction jusqu'à l'installation du nouveau Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education (CESECE),
- Vu le décret n° 2015-1666 en date du 11 décembre 2015, relatif à la composition de cette nouvelle instance comprenant 68 membres répartis en deux sections,
- Vu l'arrêté préfectoral n°R02-2017-12-15-003 en son article 1 alinéa 4 fixant d'une part, la liste des organismes représentés au CESECE, d'autre part, un représentant du Parc Naturel de Martinique au sein des organismes qui participent à la qualité de l'environnement, au développement durable et solidaire et à l'animation du cadre de vie,
- Vu le courrier du Préfet de la Martinique en date du 15 Décembre 2017 relatif à la désignation des membres du CESECE,

Considérant la nécessité de désigner un représentant au CESECE en vue de sa mise en place par le Préfet,

Sur proposition du Président de procéder à un vote à bulletin secret pour la désignation du représentant du PNM au CESECE, compte tenu des deux candidatures recueillies.

le Bureau Syndical

Article 1

Procède à l'unanimité des membres présents et représentés au vote à bulletin secret pour la désignation du représentant au CESECE comme suit :

Nombre de candidats : 2

N°	Candidat
1	M. Edouard CHEMIN
2	M. Gustave CANTINOL

Nombre de votants : 11 dont 5 procurations

Nombre de voix exprimées par les membres présents et représentés : 11

Nombre de bulletins dans l'urne : 11

Nombre de voix obtenues par les candidats, selon le tableau ci-après :

N°	Candidat	Nombre de voix obtenues
1	M. Edouard CHEMIN	4
2	M. Gustave CANTINOL	7

Article 2

Eu égard aux résultats, Monsieur Gustave CANTINOL est désigné le représentant au CESECE.

Article 2

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le 31 janvier 2018
Le Président,
Louis BOUTRIN